



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT DES TRANSPORTS

DROIT DES PASSAGERS AERIENS

**Mercredi 11 décembre
De 17h00 à 20h00**

Laurent GROSCLAUDE

Enseignant-Chercheur
Droit privé

Université de Toulouse Capitole Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien
Co-Directeur du DJCE Toulouse.

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Conseiller leurs clients dans des demandes d'indemnisation adressées aux compagnies aériennes
- Maîtriser les différents instruments juridiques nationaux, européens et internationaux en matière de retard et annulation de vols ainsi qu'en matière d'accidents et de perte de bagage.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Tour d'horizon du règlement UE 261/2004 applicable en matière de retards, annulations et refus d'embarquement - Actualité jurisprudentielle.

II - Perte de bagages : dispositif national et convention de Montréal

III - Accidents corporels : dispositif applicable aux vols domestiques et aux vols internationaux

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique au format ppt/pdf lors de la séance, le cas échéant actualisé après la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)